



**Honoraires ventes années 2020 / 2021
pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce**

MONTANT DE LA TRANSACTION	REMUNERATION H.T	REMUNERATION T.T.C TVA 20%*
Jusqu'à 100 000 €	5 000 €	6 000 €
Au dessus de 100 000 €		6 %

* Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Sur un mandat de vente dont la rémunération est à la charge du vendeur celle-ci sera à la charge du vendeur incluse dans le prix de vente présenté.

Sur un mandat de vente dont la rémunération est à la charge de l'acquéreur celle-ci sera indiquée à la charge de l'acquéreur en % TTC incluse dans le prix de vente présenté.